

L'Ambroisie à feuilles d'armoise, l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisses, originaires d'Amérique du nord et dont les pollens sont particulièrement allergisants, sont susceptibles de se développer sur de nombreux espaces, notamment les terrains nus ou peu couverts. Les symptômes de l'allergie (rhinite, conjonctivite, symptômes respiratoires ou eczéma) apparaissent chez les sujets sensibles dès de très faibles concentrations dans l'air.

La Berce du Caucase est une herbacée de très grande taille introduite en France en tant que plante ornementale. Elle produit une toxine présente dans la sève. Celle-ci peut provoquer des inflammations et des brûlures très importantes au contact de la peau et en cas d'exposition au soleil.

Ce projet d'arrêté réglemente la destruction de ces quatre espèces dans le but de prévenir et lutter contre leur prolifération sur notre territoire.